**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME**

**41E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’OCCASION DE L’EXAMEN DU RAPPORT DES PAYS-BAS**

*7 au 18 novembre 2022*

Prononcée par :

**Monsieur le Président,**

Le Burkina Faso souhaite la bienvenue la délégation néerlandaise et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Nous saluons les progrès réalisés par le Gouvernement néerlandais dans la mise en œuvre des recommandations qu’il a acceptées en 2017.

A cet égard, le Burkina Faso note avec satisfaction que pendant la période considérée, plusieurs lois en faveur des droits de l’homme ont été adoptées et des réformes institutionnelles opérées, dont la création du bureau des plaintes en matière de discrimination en ligne en 2020.

Le Burkina Faso recommande aux Pays-Bas :

1. pour le suivi de sa recommandation 131.58 du 3e cycle, de renforcer les mesures visant à lutter contre la discrimination dont sont victimes certaines communautés, notamment les personnes d’ascendance africaine et les migrants;
2. de prévenir et réprimer la vente en ligne d’enfants à des fins d’exploitation et d’abus sexuels.

Nous souhaitons aux Pays-Bas un examen couronné de succès.

**Je vous remercie.**